



- LEGENDE**
- Intérêt paysager**
 - Périmètre d'intérêt paysager (PS)
 - Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
 - Lignes de vue remarquables (ADESA)
 - Points de vue remarquables (ADESA)
 - Points de vue paysagers relevés par Agora - avec numéro
 - Patrimoine bâti**
 - Monuments classés
 - Site classé
 - Périmètre de protection
 - Ensemble architectural
 - Arbres et haies remarquables**
 - Arbre non localisé
 - Arbre
 - Groupe d'arbres
 - Zone de haie
 - Haie
 - Alignement d'arbres
 - Site
 - Infrastructures techniques**
 - Sites relais GSM
 - Ligne haute tension
 - Châteaux d'eau
 - Réseau hydrographique**
 - Réseau hydrographique
 - Sources et fontaines
 - Forêts**
 - Forêts (type non spécifié)
 - Forêts de feuillus
 - Classes des pentes**
 - Pente de moins de 1%
 - Pente entre 1-3%
 - Pente entre 3-5%
 - Pente entre 5-7%
 - Pente entre 7-10%
 - Pente entre 10-15%
 - Pente supérieure à 15%
 - FOND DE PLAN**
 - Autoroute existante (Source Plan de Secteur)
 - Autoroute en projet (Source Plan de Secteur)
 - Route de liaison (Source Plan de Secteur)
 - Route de liaison en projet (Source Plan de Secteur)
 - Chemin de fer
 - Chemin de fer touristique
 - Bâtiments 1.01.2007
 - Parcellaire 1.01.2007

Sources:
 Matrice cadastrale 1.01.2007
 Administration Générale de la Documentation Patrimoniale
 Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique, au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm, ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de la Documentation Patrimoniale.
 SPW DG3, Février 2010; MNT; arbres et haies remarquables...
 SPW DG4, Février 2010; Monuments et sites
 ADESA et PS - SPW Février 2010
 Relevé terrain, Agora 2010

MAITRE DE L'OUVRAGE
 COMMUNE DE REBECCQ
 GRAND PLACE 13
 1430 REBECCQ

AUTEUR DE PROJET
agora
 Avenue de la République 10
 1050 Ixelles
 T +32 2 739 11 55
 F +32 2 739 12 15
 agenda@agora.be
 www.agora.be

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
 PHASE I: ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

CARTE 7
STRUCTURE PAYSAGERE

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du
 par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 04.09.2012 au 03.10.2012
 par le Collège

Le Secrétaire Le Bourgmestre

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du
 par ordonnance

Le Secrétaire Le Bourgmestre

MODIFICATIONS DATE DE CONSTITUTION: MAI 2011

ECHELLE	DATE:	DOSSIER/FICHER:
1/10.000	SEPTEMBRE 2012	2752

